

—
COMPTE
—
RENDU
—

RETOUR SUR LE GROUPE DE TRAVAIL REVITALISATION #1 DE LA PRISE DE POSTE À LA CONDUITE DE PROJET

09 MARS 2022



Pays et
Quartiers
de **Nouvelle-Aquitaine**



Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine a organisé le 9 mars 2022 un groupe de travail à destination de l'ingénierie territoriale en charge de la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs.

Retrouvez l'essentiel des échanges de ce groupe de travail dédié à la thématique «De la prise de poste à la conduite de projet».

Trois témoignages ont rythmé ce groupe de travail :

1. Natacha Crampé, cheffe de projet Petites Villes de Demain (PVD) à la commune d'Oloron-Sainte-Marie ;
2. Hugo Goffette, directeur de projet revitalisation à la commune de Castillon-la-Bataille ;
3. Amandine Vidal, cheffe de projet PVD à la communauté de commune Béarn des Gaves.

Chaque intervenant a expliqué le cheminement de sa prise de poste à aujourd'hui.
Comment s'approprier les enjeux du territoire ? Les missions ? Passer des études à l'opérationnel ?

RÉ-ÉCOUTEZ LES INTERVENTIONS DES TÉMOINS	3
TROUVEZ DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS	5
LES DIFFICULTÉS ET CE QUE JE RETIENS POUR LES DÉPASSER	11
DE QUOI AI-JE BESOIN POUR CONTINUER D'AVANCER ?	12
LES RESSOURCES ISSUES DU GROUPE DE TRAVAIL	12
LES MOTS CLÉS EMPLOYÉS	12



RÉ-ÉCOUTEZ LES INTERVENTIONS DES TÉMOINS

LE TÉMOIGNAGE DE NATACHA CRAMPE, CHEFFE DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN À LA COMMUNE D'OLORON-SAINTE-MARIE



A la prise de poste : Connaissance du territoire par le pilotage du projet de territoire à l'échelle intercommunale.

Missions :

1. Requalification d'une friche de centre-ville pour en faire «un lieu d'animation intergénérationnel et jeunesse». Enjeu de construire ce lieu avec la population. Lancement d'une mission d'AMO de pré-programmation et concertation. Réponse au fonds friches. Début de la concertation.
2. Ecriture du projet politique de revitalisation en jonglant sur les deux échelles EPCI + Ville d'Oloron Sainte-Marie.
3. Requalification d'espaces publics et démolition d'un immeuble pour créer un belvédère.
4. Suivi de l'OPAH-RU et rencontre avec des bailleurs pour requalifier des îlots dégradés.
5. Création d'une marque dédiée au centre-ville.

Difficultés: Gestion du temps, apprendre à hiérarchiser et déléguer, le passage à l'opérationnel.

Conseils : Assumer de ne pas savoir et mobiliser les bonnes personnes.

LE TÉMOIGNAGE D'HUGO GOFFETTE, DIRECTEUR DE PROJET REVITALISATION À LA COMMUNE DE CASTILLON-LA-BATAILLE



A la prise de poste : L'étude de revitalisation, la concertation avec la population, la stratégie et le plan d'action. Et aussi les conventions EPF, ORT et CVE déjà réalisées à son arrivée en 2020.

Mission principale : passer de volontés politiques, d'écrits à des actions concrètes sur le territoire.

Etapas de la prise de poste :

1. Mettre en calendrier les actions : identifier les actions rapides de court terme et les actions de plus long terme / travail en interne avec les élus.
2. Cartographier les actions, les regrouper par localisation ou thématique et priorisation par les élus.
3. Constituer une équipe projet, la coordonner et identifier les postes manquants : identification des compétences en internes mobilisables dans le cadre du projet, rencontres et missionnement si OK, identification des recrutements nécessaires (manager de commerce) ou des prestataires à mobiliser.
4. Identifier les derniers outils à mobiliser et les mettre en oeuvre : OPAH-RU ORI, traité de concession d'aménagement, observatoire du commerce, avenant ORT, PPI.
5. Finaliser les partenariats et asseoir une gouvernance.

Difficultés: Gestion des élus et du temps (adéquation entre le temps politique, le temps administratif, le temps des citoyens), les cofinancements, le mixe entre annualité des financements et pluriannualité du projet.

Conseils : Faire preuve de pédagogie, ne se mettre aucune barrière, y aller à fond et réfléchir grand.

LE TÉMOIGNAGE D'AMANDINE VIDAL, CHEFFE DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BÉARN DES GAVES



A la prise de poste : Arrivée en tant que cheffe de projet PVD, pas de réflexion stratégique à l'échelle intercommunale hors développement économique mais recherche d'une dynamique pour un pilotage intercommunal des trois centralités PVD.

Étapes de la prise de poste :

1. Établir une vision globale de la démarche et définir un calendrier afin de prioriser les études et les projets.
2. Proposer un mode de gouvernance en formalisant les instances de travail, en impliquant les élus, en allant chercher l'expertise nécessaire à la concrétisation des idées, en formalisant avec des partenaires et en sortant des démarche de concertation classique.
3. Fonder une stratégie qui s'appuie sur les actions matures avec un objectif de mise en cohérence des actions et de réponse à la volonté de résultats rapides.
4. Repérer les angles mort (ici biodiversité, santé) pour les combler dans la stratégie et mettre à jour des projets abandonnés pour leur donner une seconde chance.

Difficultés : Être opérationnel, proposer des réponses concrètes face à l'impression des élus de faire «trop d'études», fédérer largement autour du projet Petites Villes de Demain (PVD) et sensibiliser à la transversalité.

Conseils : Faire des choix et les assumer, ne surtout pas culpabiliser de ne pas tout faire.



TROUVEZ DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Les questions relatives à des actions concrètes

COMMENT GÈRES-TU LES POTENTIELS CONFLITS ENTRE ANCIENNES INTERCOMMUNALITÉS DU FAIT DE LA FUSION ?



Amandine Vidal : Il s'agit de mettre en place des méthodes de travail et de proposer des scénarios sur des visions et des sujets qui concernent l'ensemble des élus. Je propose des scénarios et ce sont eux qui choisissent. On a aussi nos limites en tant que techniciens, notamment quand les débats se font trop politiques. Ce sont des postures politiques et ce n'est pas notre rôle d'y intervenir. Nous devons les amener à se demander comment avec nos ressources propres, nous pouvons faire des choses ensemble au profit de ces projets de territoire.

COMMENT GÉRER LE TEMPS ET NOTAMMENT LA FRUSTRATION DES ÉLUS ?



Hugo Goffette : Il n'y a pas beaucoup d'outils mais la pédagogie participe de cela. Il faut expliquer qu'il y a des temps administratifs incompressibles. C'est le cas notamment quand on lance un appel d'offre pour une concession d'aménagement. Il faut aussi exposer nos limites en tant que techniciens et le fait que notre agenda ne permet pas toujours de tout mener de front.

COMMENT AS-TU FAIT POUR CONSTITUER TON ÉQUIPE PROJET ?



Hugo Goffette : Avec ma Direction Général des Services (DGS), nous avons identifié les compétences en interne mobilisable pour la réalisation d'une ou plusieurs actions prévues au programme de revitalisation. Notre DGS a ensuite missionné les agents et organisé une méthode de travail en transversalité où chaque agent a une mission et des actions propres qui participent du projet global de revitalisation. Elle a, par ailleurs, souhaité que ces missions soient clairement inscrites dans la fiche de poste. Ensuite, il s'agit d'organiser l'animation et la coordination en interne de l'équipe projet.

NATACHA, VOUS NOUS AVEZ PARLÉ DE LA CRÉATION D'UNE MARQUE. QUEL EST SON OBJECTIF ? COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



Natacha Crampé : Nous avons travaillé sur une marque pour faciliter l'identification du projet par la population et par les partenaires institutionnels qui siègent au niveau du comité de pilotage PVD et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Région "Revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes". La politique de l'urbanisme est une politique de temps long, c'est pourquoi il nous semblait important que la ville raconte les projets. Par exemple, dès qu'il va y avoir une action sur le foncier pour faire du logement, sur la friche ou sur les espaces publics, l'idée est que ces actions soient identifiées grâce à la marque (signalétiques, visuels, verbes d'action montrant la potentialité et le futur du lieu, etc.). Il est important que l'utilisateur comprenne bien que toutes ces actions sont une même politique publique, celle de la revitalisation du centre-ville, que c'est un système et que les actions les unes sans les autres ne fonctionnent pas.



Pour plus de précisions, réécoutez le témoignage de Natacha Crampé !

Les personnes qui témoignent sont souvent des personnes qui ont avancé sur des actions, qui ont des services conséquents, des études. Or nous, nous sommes sur des petites communes où il n'y a pas d'études, où il n'y a jamais eu d'ingénierie dédiée à ces questions-là. Nous sommes plutôt sur des phases de diagnostic.

EST-CE QU'ON EST EN DÉCALAGE AVEC CE QU'IL FAUT FAIRE OU C'EST NORMAL D'EN PASSER PAR LÀ ?



Joana Conti : Nous sommes aussi en phase de diagnostic. Il n'y a pas de projet global mais seulement des actions ponctuelles et urgentes. La préfecture nous a orienté vers une vision des choses inverse à ce que l'on fait c'est-à-dire partir de la vision globale et après chercher les financements et passer à l'opérationnel.

Elsa Laurent : Quand je suis arrivée, il y avait déjà des gros projets structurants (requalification d'une friche industrielle, réhabilitation d'un ancien lycée). L'opérationnel avait commencé. Pourtant, nous n'avions pas encore la stratégie. C'est pourquoi, nous nous sommes attachés à faire un portrait de territoire spatialisé sur les deux petites communes d'autant plus que nous avons eu beaucoup de choses en même temps : Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et PVD. L'idée est de faire le lien entre tous ces documents stratégiques et d'avoir une vraie stratégie avec ça mais c'est difficile de passer d'une échelle à une autre.

COMMENT ON PASSE DES RÉUNIONS ET DU TRAVAIL PRÉ-OPÉRATIONNEL À L'OPÉRATIONNEL ?



Hugo Goffette : Ce n'est pas toujours évident de négocier ce passage. Avec les ressources externes telles que les Sociétés d'Economie Mixte (SEM), on peut passer véritablement à l'opérationnel.



Pour plus de précisions, réécoutez le témoignage d'Hugo Goffette !

COMMENT APPUYER LES ÉLUS DANS L'IDENTIFICATION ET LA DÉFINITION DES BESOINS ?



Amélie Simonneau : Il ne faut pas hésiter à s'appuyer sur différentes structures qui vont accompagner et aider les élus à identifier et à définir leurs besoins. L'objectif est qu'ils arrivent à définir une politique et une stratégie pour leur territoire. Dans ma commune, j'ai organisé des séminaires à destination des différents élus, épaulé par le Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise (Sysdau).

DANS LE CADRE DES PROJETS, COMMENT INTÉGRER LA QUESTION DES MOBILITÉS ?



Natacha Crampé : On a eu la chance d'avoir un historique sur ces questions. On avait répondu à un Appel A Projet (AAP) de l'Ademe « Vélo et territoire ». Cela a permis de bâtir une stratégie sur le renforcement des liens entre centralités, d'acheter une flotte de vélos électriques et d'installer des bornes au niveau des gares pour assurer la multimodalité.

COMMENT MOBILISER LE FONCIER DISPONIBLE, NOTAMMENT SUR LES FRICHES ?



Hugo Goffette :

Il y a plusieurs outils :

- l'Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine (EPF N-A)
- la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) Multi-sites
- l'extension du Droit de Prémption Urbain (DPU)

Par ailleurs, dans notre commune, nous avons mis en place une veille foncière via un logiciel cadastral. Cet outil nous permet de renseigner ce qu'il se passe sur les immeubles et les parcelles de la commune (permis de louer, permis de diviser, Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA). De fait, dès qu'il y a une mutabilité du foncier, nous en sommes informés.

Nous essayons de bénéficier de ce que les outils permettent de faire pour s'immiscer dans les projets car des fois, la commune ne peut pas intervenir. L'idée est donc d'accompagner les propriétaires. Sur les DIA, nous avons pris parti de visiter tous les logements qui faisaient l'objet d'une DIA et de rencontrer les acquéreurs afin de s'assurer que leur projet allait dans le sens du projet de revitalisation. Si ce n'est pas le cas et que la commune ne peut pas préempter, nous utilisons des moyens plus coercitifs pour les inciter à faire certains travaux qu'ils ne souhaitent pas faire mais qui vont dans le sens du projet de revitalisation.

Dans les communes en perte d'attractivité, même si l'on a un accès prioritaire aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et que l'on est éligible au Denormandie dans l'ancien, il faut des personnes intéressées pour investir et s'impliquer dans le territoire. De même, sur les questions foncières, les mairies de petites tailles n'ont pas toujours les moyens financiers pour le faire. Sur les DIA, même si nous nous renseignons sur les acheteurs, ces derniers peuvent nous dire ce qu'ils veulent mais ne pas le mettre en place car nous n'avons pas d'outils pour l'inscrire dans un délai.

COMMENT FAITES-VOUS ?



Hugo Goffette : Nous avons un PLU ancien et contraignant. Nous pouvons bloquer les propriétaires afin qu'ils ne fassent pas de spéculation foncière ou de déficit foncier. Des fois, ça nous échappe et c'est là où les outils coercitifs nous intéressent. En effet, ces personnes qui ne font pas de travaux ont des situations d'insalubrité ou d'indignité. Cela peut créer du désordre au sein d'un îlot et c'est là où les pouvoirs de police du maire sont à mobiliser et où l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) peut être l'outil idoine et l'outil de veille foncière peut nous aider. Dans ces cas-là, avant d'utiliser les pouvoirs de police, nous organisons une rencontre avec le maire et les propriétaires et là, en général, nous trouvons des solutions.

Les questions relatives aux outils, aides, etc.

QUELS OUTILS MOBILISER EN MATIÈRE DE REDYNAMISATION COMMERCIALE ?



Natacha Crampé : Nous avons bénéficié d'une étude sur cette question menée par la SCET (Services, Conseil, Expertises et Territoires) à l'époque. Elle préconisait de recentrer le commerce sur un espace commercial permettant la création d'un véritable parcours marchand. Nous avons également recruté une manager de commerce. Enfin, il est important d'avoir une stratégie foncière pour acquérir quelques cellules stratégiques et implanter des commerces pertinents sur ces cellules. De notre côté, on a la chance d'avoir une foncière commerciale en cours de constitution.

QU'EST-CE QUE VOUS APPORTE L'AMI RÉGION "REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET DES CENTRES-BOURGS" ?



Natacha Crampé : L'AMI Région fait partie de la politique régionale en matière de revitalisation alors que PVD est un programme Etat. Il y a pleins de programmes et d'AAP, il faut savoir se servir de cette boîte à outil pour son projet de revitalisation. Très concrètement, l'AMI Région nous permet de financer des études, de prendre en charge une partie du poste en plus des financements de l'Anah et de la Banque Des Territoires (BDT) mais aussi une participation sur les déficits d'opérations. Cela nous donne également un accès facilité aux politiques sectorielles régionales.

D'UN POINT DE VUE OPÉRATIONNEL, À QUOI MÈNE LA CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION TERRITORIALE ?



Dans la convention PVD, il est inscrit que l'on doit basculer dans un délai de dix-huit mois maximum sur une convention d'ORT. Elle permet de définir les partenaires publics et privés concernés, la durée et le secteur d'intervention précis incluant le centre de la ville, le contenu et le calendrier des opérations, le plan de financement des actions et leur répartition dans les secteurs d'intervention. Concrètement, cette convention "se présente comme une large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé avec des avantages concrets et immédiats. Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien (sur tout le périmètre de la commune) ;
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;
- mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.^{**}

*<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/operation-de-revitalisation-de-territoire-ort>

QUEL LIEN AVEC L'OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) ?



Natacha Crampé : L'OPAH RU peut ainsi constituer une action pour le volet habitat de l'ORT, d'autant plus que le périmètre de l'OPAH RU doit être compris dans le périmètre de l'ORT.

PAR RAPPORT À L'OPAH RU ORI, QU'EST-CE QUE L'ORI RAJOUTE DE PLUS ?



Hugo Goffette : J'aime bien résumer l'OPAH RU ORI de cette manière :

- l'OPAH, c'est le volet incitatif, on accompagne les propriétaires à faire les travaux ;
- le RU, c'est le volet interventionniste, la ville intervient et achète les immeubles pour faire du recyclage foncier et remettre sur le marché des logements
- l'ORI, c'est le volet coercitif, par exemple, mise en demeure des propriétaires de faire des travaux d'office de sortie d'indignité et d'insalubrité sous peine d'expropriation

Chez nous, c'est une volonté politique d'intervenir sur les trois volets. Notre maire peut utiliser tous les pouvoirs de police qu'il détient pour être très coercitif (arrêté de péril, permis de louer, permis de diviser).

L'ORI, c'est notre ultime option.

De plus, sur les questions d'habitat, il est important de réfléchir à l'ilot voire au secteur entier et pas seulement à la parcelle. En effet, si on veut avoir un véritable levier en termes d'habitat et des actions dans les territoires, c'est un groupe d'immeubles qu'il faut cibler.

C'EST QUOI UN PERMIS DE DIVISER ?



Hugo Goffette : C'est un peu comme le permis de louer. Par exemple, chez nous, on a vu des divisions de logements individuels en deux à trois logements qui ne respectaient pas les conditions. Avec le permis de diviser, les acteurs doivent faire une déclaration préalablement aux travaux de division auprès des services de la commune qui s'assurent que la division respecte le PLU et le Règlement Sanitaire Départemental (RSD). Ça nous permet d'arrêter la division de logement en tout petits logements.

Les questions relatives à PVD

Une question relative au dispositif PVD, l'offre semble très riche mais dans les faits on n'arrive pas à mobiliser le marché à bon de commande, ni à avoir des subventions pour faire appel à un bureau d'étude en lançant notre propre consultation.

C'EST TRÈS COMPLIQUÉ, COMMENT FAIRE ?



Alicia Gibaud : En effet, il y a des effets de saturation liés au fait que tous les territoires se lancent en même temps. Il est très important de mobiliser les partenaires dans le cadre d'une bonne gouvernance de projet. Chacun saura par quel bout financer ladite étude. C'est fondamental de partager vos demandes et vos besoins avec les partenaires.

Natacha Crampé : En effet, nous avons partagé tous nos cahiers des charges en comité technique avec les partenaires et présenté ces différents besoins et missions en comité de pilotage. Cela nous a permis pour trois études d'obtenir 80% de cofinancement à chaque fois de la part de la Région et de la Banque des territoires. Cela nous a aussi permis de gagner du temps en étant à la manœuvre et en lançant nos consultations nous même sans passer par les marchés à bons de commande. J'ai essayé au début de mobiliser les offres de l'ANCT mais je n'ai jamais réussi.

COMMENT FAIT-ON LORSQUE L'ON A DEUX COMMUNES PVD QUI NE SOUHAITENT PAS TRAVAILLER ENSEMBLE ET RÉFLÉCHISSENT CHACUNE DANS LEUR COIN ?



Alicia Gibaud : En effet, l'objet doit avant tout être approprié par les élus. Il ne faut pas entrer dans des questions trop technocratiques. Le problème, c'est ce calendrier qui doit aboutir au bout de dix-huit mois à une ORT. Il ne faut donc pas négliger ce temps fondamental de travail et de réflexion sur la stratégie avant de penser dispositif. Il faut revenir au sens, à quoi ça sert et comment on s'y prend, vers où on veut aller. Il ne faut pas que ces démarches échappent aux élus. Ils sont les maîtres à bord. C'est aussi pour cela que le centre de ressource PQN-A valorise les échanges entre pairs et les témoignages de maires. Ils doivent se parler d'élus à élus. Le 6 octobre, Alain Rousset invitera, justement, les maires à témoigner sur leurs différentes démarches. Il ne faut pas oublier que ces projets sont des projets politiques, qui engage le mandat et le bilan éventuel dudit mandat.

Natacha Crampé : Il est très important avant de parler dispositif, outils, documents juridiques, etc. de lancer les élus sur du projet. Il faut les faire réfléchir en mode projet. Au départ, j'ai eu la même difficulté avec la fusion des quatre intercommunalités. On a passé une année à bâtir ce projet, à travailler ensemble, ce qui n'était pas naturel. Il faut les mettre autour de la table sur une dynamique collective de projet, c'est fondamental. J'ai donc mis en place des ateliers, afin que les élus travaillent ensemble.



LES DIFFICULTÉS ET CE QUE JE RETIENS POUR LES DÉPASSER

La mobilisation de certains acteurs (BDT, ANAH, ETC. qui sont surchargés)

La gouvernance (manque de ressources et d'unité au sein des EPCI, manque de documents stratégiques qui donnent des bases sur le territoire)

«**Ce que je retiens**» : mettre en place des stratégies, fédérer les élus et proposer des temps d'échanges entre eux afin qu'ils s'approprient les sujets, être présent au sein des commissions intercommunales et dans les commissions municipales (le multi-échelles), avoir un ancrage local essentiel et mélanger les élus et les techniciens.

La coopération politique

«**Ce que je retiens**» : cela passe aussi par l'articulation des élus, attaquer par la phase projet avec les élus permet de leur faire dépasser leurs difficultés personnelles sur leur vision politique du territoire et voir qu'un projet de revitalisation ne passe pas que par une seule commune mais que c'est un projet global.

Le passage du pré-opérationnel à l'opérationnel

«**Ce que je retiens**» : prioriser les actions et se doter d'un calendrier d'opérations prédéfini, avoir des actions plus concrètes et visuelles comme un travail cartographique pour permettre aux élus de prendre des décisions et de voir ce qui en découle et, dans cette phase de transition, mettre en place des groupes de travail plus techniques pour voir les évolutions des projets pas-à-pas.

«Avancer sur tous les fronts mais dans le bon ordre»

La gestion du temps (avec l'addition des projets et les timing dissociés entre les études et ce qu'il est attendu par les partenaires)

«**Ce que je retiens**» : faire comprendre aux élus, aux citoyens et aux partenaires qu'il y a des temps incompressibles administratifs qu'il faut allouer à certains projets et qu'ils ne seront donc pas alloués à d'autres, être clair sur ce qu'on est capable de faire.

La mobilisation foncière (passage obligé sur beaucoup de projet)

«**Ce que je retiens**» : l'anticipation, connaître ses besoins pour mieux anticiper ces opérations qui prennent du temps.

La relation entre les interlocuteurs référents du chef de projet (sur son territoire)

«**Ce que je retiens**» : il faut que le binôme du chef de projet/DGS soient le plus complet et fusionnel possible et que la relation avec les élus référents soient fortes et épanouissantes.

Le manque d'expérience

«**Ce que je retiens**» : les formations à notre disposition, ne pas hésiter à aller chercher toute l'aide et tous les outils à notre disposition, se tourner vers tous les partenaires et interlocuteurs qui peuvent nous orienter vers des aides, assumer le fait de faire des choix et de ne pas tout savoir.

«Nous avons des postes diversifiés qui permettent de faire des choses autant s'amuser, oser et innover !»

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR CONTINUER D'AVANCER ?

Une boîte à outils

avec les grandes thématiques de la revitalisation auxquelles seraient associés les aides, les outils disponibles (définition, comment on les mobilise et dans quel but ?), les AAP/ programmes/ AMI, etc.

Une liste des personnes ressources

dans mon territoire comme les partenaires PVD, les collectivités, les élus et les techniciens des communes

LES RESSOURCES ISSUES DU GROUPE DE TRAVAIL

1. [Un glossaire de la revitalisation réalisé par Hugo Goffette](#)
2. [Le site des outils de l'aménagement du CEREMA](#)
3. [Un guide d'outils pratiques réalisé par l'EPF de Bretagne](#)

LES MOTS-CLÉS EMPLOYÉS

- [Agence de la transition écologique \(Ademe\)](#)
- [Agence nationale de l'habitat \(Anah\)](#)
- [Arrêté de péril](#)
- [Banque des territoires \(BDT\)](#)
- [Concession d'aménagement](#)
- [Contrat de relance et de transition écologique \(CRTE\)](#)
- [Déclaration d'utilité publique \(DUP\) "travaux"](#)
- [Déclaration d'intention d'aliéner \(DIA\)](#)
- [Denormandie dans l'ancien](#)
- [Droit de préemption commercial](#)
- [Droit de préemption urbain \(DPU\)](#)
- [Etablissement public foncier Nouvelle-Aquitaine \(EPF N-A\)](#)
- [Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat \(OPAH\)](#)
- [Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain \(OPAH RU\) : permet de traiter spécifiquement les territoires confrontés à de graves dysfonctionnements urbains et sociaux, nécessitant, en plus des incitations et du programme d'actions d'accompagnement propres à toute OPAH, la mise en place de dispositifs d'intervention lourds.](#)
- [Opération de restauration immobilière \(ORI\)](#)
- [Opération de revitalisation territoriale \(ORT\)](#)
- [Permis d'aménager multi-site](#)
- [Permis de diviser ou autorisation préalable aux travaux de division](#)
- [Permis d'innover](#)
- [Permis de louer ou autorisation préalable de mise en location](#)
- [Petites Villes de Demain \(PVD\)](#)
- [Plan climat-air-énergie territorial \(PCAET\)](#)
- [Plan local d'urbanisme intercommunal \(PLUi\)](#)
- [Services, Conseil, Expertises et Territoires \(SCET\)](#)
- [Sociétés d'économie mixte \(SEM\)](#)
- [Syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise \(Sysdau\)](#)



Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine

Ecosystème Darwin - 87 Quai de Queyries - 33 100 Bordeaux

05 56 90 81 00 / contact@pqn-a.fr

www.pqn-a.fr

Avec le soutien de :

